
**DECISION PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL POUR
LES GARDES DE DIRECTION
RECTIFICATIF**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la convention de direction commune du 29 mai 1998, modifiée par voie d'avenant le 15 juin 2020, entre l'hôpital Nord Franche-Comté et le centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois ;

Vu l'arrêté du CNG en date du 15 mai 2024, maintenant Pascal MATHIS, en détachement sur l'emploi fonctionnel de directeur de l'Hôpital Nord Franche-Comté et du Centre Hospitalier de Soins de Longue Durée du Chênois à compter du 18 mai 2024 ;

Vu l'arrêté du CNG en date du 16 juin 2021 nommant Laurent MOUTERDE, directeur d'hôpital, en qualité de secrétaire général à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu le courrier PM/LM/OM – 2022-050 envoyé au Centre National de Gestion le 27 décembre 2022, affectant à compter du 1^{er} janvier 2023, Laurent MOUTERDE, directeur d'hôpital, en qualité de directeur général adjoint à l'hôpital Nord Franche Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée à Bavilliers.

Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Mathilde COULON en qualité de secrétaire générale chargée du projet de responsabilité populationnelle et environnementale à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du CNG en date du 17 décembre 2024 nommant Hugo DA CUNHA, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint à la direction des affaires financières et du contrôle de gestion à l'Hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1^{er} janvier 2025;

Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juillet 2022, nommant Pierre MOSSÉ, directeur d'hôpital par détachement, en qualité de directeur chargé des ressources économiques et logistiques au centre hospitalier Nord Franche Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée à Bavilliers.

Vu la décision DG n°2025-005, nommant à compter du 1^{er} janvier 2025, Pierre MOSSÉ, en qualité de directeur chargé des ressources économiques, logistiques et techniques au centre hospitalier Nord Franche Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée à Bavilliers.

Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juin 2018 nommant Delphine BELLEC, directrice d'hôpital, en qualité de directrice chargée des affaires médicales et de la recherche clinique à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1^{er} juin 2018;

Vu l'arrêté du CNG en date du 12 juin 2018 nommant Karine DEMESY-NYCZ, directrice des soins, en qualité de coordinatrice générale des soins à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1^{er} avril 2018;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Baptiste DE SOUSA en qualité de directeur chargé de la direction des EHPAD et de la filière gériatrique à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée recrutant Christelle PETON en qualité de directrice-adjointe à la direction des ressources économiques et logistiques à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 02 mai 2022;

Vu la décision DG n°2025-006, nommant à compter du 1^{er} janvier 2025, Christelle PETON, en qualité de directrice adjointe à la direction des ressources économiques, logistiques et techniques au centre hospitalier Nord Franche Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée à Bavilliers.

Vu le contrat de travail à durée indéterminée nommant Pascal MOZON, en qualité de directeur chargé des ressources humaines et de la formation à l'hôpital Nord Franche-Comté et au centre hospitalier de soins de longue durée du Chênois à compter du 1^{er} octobre 2022;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2025 relatif à l'inscription sur une liste d'aptitude des attachés d'administration hospitalière (promotion 2025) de Cécile CUPERLIER;

Le directeur général de l'hôpital Nord Franche-Comté et du centre de long séjour le Chênois, décide de donner délégations de signature dans les conditions suivantes :

Article 1 : LES GARDES DE DIRECTION :

Durant les seules périodes de garde de direction et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur général, le professionnel inscrit sur le tableau de garde de direction établi pour l'HNFC et le CHSLD, est autorisé à prendre toute disposition adaptée concernant pour les deux établissements, et en article 3 pour le seul Centre hospitalier de soins de longue durée Le Chênois :

- L'exercice du pouvoir de police afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier.
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier.
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires,) à la gestion des patients, y compris les prélèvements d'organes.
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise.
- Les dépôts de plainte, signalements et dénonciations auprès des autorités de police, de gendarmerie et de justice.

Article 2 : TABLEAU DE GARDE DE DIRECTION A L'HNFC ET AU CHSLD :

Outre le Directeur Général, sont habilités à participer aux gardes de direction :

- Monsieur Laurent MOUTERDE, directeur général adjoint,
- Madame Mathilde COULON, secrétaire générale chargée du projet de responsabilité populationnelle et environnementale,
- Monsieur Hugo DA CUNHA, directeur chargé des finances et de l'analyse de gestion,
- Monsieur Pascal MOZON, directeur chargé des ressources humaines et de la formation,
- Madame Cécile CUPERLIER, directrice-adjointe à la direction des ressources humaines
- Madame Delphine BELLEC, directrice chargée des affaires médicales et de la recherche clinique,
- Madame Karine DEMESY-NYCZ, coordinatrice générale des soins,
- Monsieur Pierre MOSSÉ, directeur chargé des ressources économiques, logistiques et techniques,
- Madame Christelle PETON, directrice-adjointe à la direction chargée des ressources économiques, et logistiques,
- Monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur des EHPAD et de la filière gériatrique.

Article 3 : TABLEAU DE GARDE DE DIRECTION DU CHSLD :

Nonobstant, la possibilité réservée aux membres du comité de direction de l'HNFC d'intervenir dans le cadre de leurs prérogatives au CHSLD, y compris durant les périodes de garde de direction, sont habilités à participer à la garde de direction du CHSLD :

- Monsieur Baptiste DE SOUSA, directeur chargé des EHPAD et de la filière gériatrique, directeur délégué du Centre hospitalier de soins de longue durée le Chênois,
- Madame Sylvaine SABAS, cadre supérieure de santé du Centre hospitalier de soins de longue durée le Chênois,
- Madame Ludivine MANZINELLI, cadre supérieure socio-éducative du Centre hospitalier de soins de longue durée le Chênois,
- Madame Emilie BERTOCCHI, attachée d'administration du Centre hospitalier de soins de longue durée le Chênois,
- Madame Laura RIDET, adjointe des cadres du Centre hospitalier de soins de longue durée le Chênois,
- Monsieur Matthieu GUILLEMAIN, adjoint des cadres du Centre hospitalier de soins de longue durée le Chênois,

Article 4 : OBLIGATIONS DES DELEGATAIRES DE SIGNATURE

- Les délégations de signature sont assorties de l'obligation pour les titulaires de rendre compte au directeur général des opérations effectuées pendant la garde.

Article 5 : PUBLICATION DE LA DECISION

La présente décision sera communiquée au receveur des finances publiques de l'hôpital Nord Franche-Comté et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du territoire de Belfort en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Article 6 : EFFET DE LA DECISION

La présente délégation prend effet au **09 mars 2026**.

Fait à Trévenans, le 05 mars 2026



Le Directeur général,

Pascal MATHIS